



Accompagner à Domicile
DES PERSONNES AUTOPROTEGEEES

L'ADPA recrute 2 AIDES A DOMICILE (H/F) en CDI – SAAD

Secteurs d'interventions possibles : **Grésivaudan Belledonne**

*Brignoud / Villard Bonnot-Champs Prés Frosges-Froges-La Pierre-La Terrasse-Le Versoud-
Les Adrets-Lumbin-Theys-Crolles-Bernin-MontBonnot-St Ismier-St Nazaire les Eymes*

Permis + véhicule (scooter ou voiture) obligatoires

2 postes à 24 et 35h/semaine – dès que possible

Missions

Vous aidez et accompagnez à domicile et de façon autonome, des personnes adultes en perte d'autonomie sur les activités suivantes :

- Entretien du logement et du linge
- Préparation et prise de repas
- Aide aux transferts : déplacements dans le domicile, du fauteuil au lit par exemple
- Aide à la toilette : gant au lavabo, aide à la douche, change de protection, etc.
- Accompagnement aux sorties, courses, loisirs, rendez-vous
- Aide administrative

Profil

- Issu d'une formation dans le domaine du service aux personnes
- Et/ou bénéficiant d'une expérience significative, à titre professionnel, familial ou privé, auprès de personnes âgées et/ou handicapées.
- Une formation peut être proposée pour les débutants et non diplômés.

Autre : Permis + véhicule (scooter ou voiture) obligatoires

Compétences : Capacités d'organisation, d'écoute et de communication, d'observation et d'adaptation, esprit d'initiative, esprit d'équipe, honnêteté, respect de la personne, discrétion.

Détails du poste

Prise de poste : dès que possible

Temps de travail hebdomadaire : 24h | 35h

Salaire : A partir de 10,03 € brut de l'heure et selon qualification en regard de la Convention Collective de Branche du 21 mai 2010

Horaires et temps de travail : Du lundi au vendredi. Roulement les week-ends et jours fériés (majoration des heures pour les dimanches et jours fériés).

- Amplitude horaire maximale 8h-20h
 - o Pour un 35h : 2 à 3 soirées par semaine (17h-20h)
 - o Pour un 28-30h : 2 soirées par semaine
 - o Pour un mi-temps : 1 soirée par semaine

Si vous travaillez 6 jours sur une semaine, vous travaillerez 4 jours la semaine suivante (repos le week-end + 1 jour dans la semaine).

Avantages annexes

- Prise en charge des frais de déplacement et téléphoniques
- Smartphone professionnel
- Réunions mensuelles
- Mise à disposition de matériel de protection
- Assurance auto mission, Mutuelle et CE, ...